

Communauté de Communes Arnon Boischaut Cher

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SÉANCE DU 14 DECEMBRE 2012

L'an deux mil douze, le 14 décembre, à 18 heures 30, les membres du conseil communautaire élus par les conseils municipaux des communes membres, se sont réunis à la salle de la mairie de Lignières sur la convocation qui leur a été adressée par le président, M. PELLETIER.

Titulaires présents : Mme BARBIER, PERRIN, CAGLIONI, MM. ADAM, ANGLADE, BEAUJEAN, BEDOILLAT, BROCHARD, CHEMAIN, DE PAULE, DELMAS, DUSSAPIN, GUILLOT, HORZINSKI, JOUANIN, JULLIEN, MARIÉ, MATHÉ, PELLETIER, PERCHET, RENAUDAT

Suppléant présent : M. FOULTIER (représentant M. FAUCHER).

Absent excusé : aucun

M. JULLIEN est désigné secrétaire de séance.

Après adoption du procès-verbal de la séance du 25 septembre 2012, le conseil passe à l'ordre du jour, auquel 4 délibérations sont ajoutées sur accord des conseillers.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

A l'unanimité de ses membres présents :

- **vote** les tarifs de la REOM incitative pour l'année 2013, tels que proposés par le SMIRTOM du Saint Amandois
- **VOTE** les tarifs de la surtaxe assainissement pour le budget en Délégation de Service Public pour l'année 2013
- **SOLLICITE** une demande de subvention à l'Agence de l'Eau pour la reconstruction de la station d'épuration de « Chérigny » à Venesmes
- **VALIDE** la proposition de SEAF pour la mission de maîtrise d'œuvre relative à la réhabilitation des réseaux d'eaux usées et de la station de Lignières
- **AUTORISE** le président à signer le plan de financement réajusté pour les fonds LEADER concernant le poste de coordinateur enfance jeunesse pour 2012
- **AUTORISE** le président à signer le plan de financement et **DEMANDE** une subvention pour le poste de coordinateur enfance jeunesse pour 2013 auprès du Pays Berry Saint-Amandois.
- **DECIDE** de créer un poste d'agent de maîtrise principal et 4 postes d'agents techniques de 2^{ème} classe (dans le cadre du transfert suite à l'extension de périmètre de la CDC aux communes de Levet, Saint-Baudel, Sainte-Lunaise)
- **DECIDE** de créer un poste d'adjoint administratif de 2^{ème} classe à temps non complet (15/35^{ème}) à compter du 1^{er} janvier 2013 pour le service du gîte en raison d'une mutation.
- **DECIDE** de transformer un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet (30 heures hebdomadaires), en un poste d'adjoint administratif de 1^{ère} classe à temps non complet à 31 heures hebdomadaires, suite à la réorganisation du service du gîte et à la mutation d'un agent
- **ACCEPTE** les transferts des matériels, et les mises à disposition de bâtiments, de la voirie, des réseaux d'assainissement collectif et des stations d'épuration suite à l'extension de périmètre de la CDC aux communes de Levet, Saint Baudel, Sainte Lunaise au 01/01/2013.
- **VALIDE** les divers transferts et l'annulation des mises à disposition suite au retrait de la compétence « gestion du restaurant multiservices de Chavannes et du logement attenant » des statuts de la CDC au 01/01/2013
- **VALIDE, par 5 voix contre et 17 voix pour** les divers transferts et l'annulation des mises à disposition suite au retrait de la compétence « gymnase de Lignières » des statuts de la CDC au 01/01/2013, et le transfert d'un agent technique de 2^{ème} classe à temps complet

- **ACCEPTE par 21 voix pour et 1 abstention** des admissions en non-valeur au budget ordures ménagères et au budget général concernant la REOM
- **VALIDE par 19 voix pour et 3 voix contre, à bulletins secrets,** la demande de création d'une ZDE
- **ACCEPTE** des décisions modificatives sur le budget général 2012 (DM n°3)
- **DECIDE** d'ouvrir des crédits d'investissement au budget général 2013 à hauteur de 95 500 €
- **EMET** un avis défavorable sur le SCOT (schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Bourges)
- **DECIDE** De rembourser les frais de déplacement d'un agent lors d'une mission de rapatriement d'un véhicule, pour un montant total de 282.59 €.
- **DECIDE** la vente d'une parcelle de terrain au « Petit Pied David » sur la commune de Venesmes sur la base de 4 000 € l'hectare.
- **AUTORISE** le président à signer l'avenant au contrat DSP par affermage avec VEOLIA pour la commune de Levet suite à l'extension de périmètre de la CDC au 01/01/2013
- **ACCEPTE** la réintégration de la commune de Senneçay dans le périmètre du SMEA Lapan pour la compétence ANC

Les points suivants ont été évoqués et discutés :

- Lecture du courrier des Bains Douches par lequel l'organisme demande une subvention
- Avis favorable pour lancer les études relatives à l'assainissement du hameau de la Roche commune de Corquoy

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures.